



TUTEUR DE PROXIMITÉ, TUTEUR RÉFÉRENT

La formation par alternance, modalité d'acquisition de compétences professionnelles, est un des principes fondamentaux des formations sociales.

Les formations au tutorat visent, en prenant en compte les différents niveaux et les différentes qualifications des stagiaires, à faire acquérir aux professionnels en poste les compétences nécessaires à la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

Au cours de cette formation il s'agira de :

- permettre aux professionnels de s'approprier la fonction de tuteur, ainsi que l'ensemble des compétences, fonctions, responsabilités qui s'y rattachent
- favoriser la réflexion et la mise en œuvre de cette fonction au sein des structures et établissements
- élaborer et expérimenter des principes, des méthodes, des outils d'accompagnement, évaluer et ajuster les pratiques formatives
- s'informer et s'approprier les objectifs et exigences des formations suivies par les apprenants accueillis (apprentis, stagiaires, nouveaux arrivants)
- repérer les possibilités d'apprentissage que recèlent des situations professionnelles
- savoir mobiliser les acteurs internes et externes.

Les différents modules permettent la réalisation d'un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de tuteur référent.

CONTACTS

Responsable de formation

Katia ABOU NASR

k.abounasr@praxis.alsace

☎ 03.89.33.57.15

Responsable administrative

Fatiha BAZINE

f.bazine@praxis.alsace

☎ 03.89.33.57.91

Accueil

web : www.praxis.alsace

PUBLIC VISE ET PRÉREQUIS

Cette formation est accessible à tout professionnel d'un service ou établissement souhaitant se former à la fonction de tuteur sans prérequis.

Elle concerne plus particulièrement tout salarié de la branche professionnelle, diplômé du secteur, disposant de trois ans d'activité.

Elle s'adresse donc aux professionnels assurant l'accompagnement de :

- stagiaires en formation initiale,
- bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation,
- personnes en insertion dans l'emploi.
- apprentis.

Les possibilités de dispense du module de formation « tuteur de proximité, les bases » s'étudient au regard d'une part des diplômes possédés, et d'autre part de l'expérience professionnelle en matière d'accueil et d'accompagnement de stagiaires.

Les allègements peuvent être étudiés par la Commission des dispenses et allègements.

ARCHITECTURE DU DISPOSITIF

Module 1 40 heures	TUTEUR DE PROXIMITE LES BASES
Module 2 40 heures	SPECIFIQUE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
Module 3 40 heures	TUTEUR REFERENT

La formation se déroule sur trois mois par module. Elle comprend 120 h de formation théorique pour les trois modules.

Dates :

module 1 du 09/12/2021 au 01/03/2022

module 2 du 25/04/2022 au 21/06/2022

module 3 du 26/09/2022 au 05/12/2022

Le module 1 « Tuteur de proximité – les bases » (module obligatoire) permet au tuteur de comprendre les enjeux de l'alternance, les besoins du tuteur et les étapes clés de l'apprentissage.

Le module 2 « Maître d'Apprentissage » (module optionnel) est centré sur la connaissance des métiers du secteur, les modalités de certification et l'appropriation des référentiels.

Le module 3 « Tuteur Référent » (module optionnel) développe la fonction tutorale en lien avec la notion de site qualifiant, centré sur l'organisation du tutorat.

Ces trois modules présentent un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de référent de site qualifiant.

Clôture des inscriptions :

module 1 : 26 /11/2021

module 2 : 11/04/ 2022

module 3 : 09/09/2022

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Tuteur Référent : Attestation de formation délivrée par le centre de formation

La formation est validée par :

- L'assiduité et l'implication effective aux différentes séquences de formation
- La qualité et mise en réflexion de la pratique dans la réalisation des travaux de validation

DEBOUCHES

La validation des modules 1 et 2 permet d'accompagner des stagiaires dans leur parcours de formation et de professionnalisation. La validation du module 3 permet d'encadrer et de manager une équipe de tuteurs sur un site qualifiant.

COÛT DE LA FORMATION

Soit 460 Euros par module.

Prise en charge totale par la Branche professionnelle si l'employeur est adhérent et à jour de ses cotisations.

MODALITES PRATIQUES

Modalités de déroulement : présentiel et distanciel

Horaires de formation : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Effectifs mini et maxi : 8 minimum – 45 maximum

Lieu de déroulement : Site Schlumberger – 4 rue Schlumberger – 68200 Mulhouse

Site Kennedy – 22 avenue Kennedy – 68200 Mulhouse

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.